Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 3 février 2023

M. BIRI/LA PIZZA PROVENCALE

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 01 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 3 février 2023 sous réserves d'incidents

Suivant acte reçu par Maître Nathalie DOYON , Notaire de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Nathalie DOYON et associés, notaires » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 31 janvier 2023, a été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Nicolas BIRI, époux de Madame Laurence Gisèle Simone Marie-France RIVET, demeurant à ORANGE (84100) 785 chemin des Fourches ,
A :
La Société dénommée **LA PIZZA PROVENCALE**, dont le siège est à AUBIGNAN (84810) 1244 Avenue Anselme Mathieu , identifiée au SIREN sous le numéro 922123336 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.
Désignation du fonds : Le fonds de commerce et artisanal ambulant de Sandwicherie salades petite restauration rapide fabrication et vente de pizzas à emporter vente de boissons et encas à emporter, exploité dans une remorque aménagée, actuellement sur le parking Charlemagne, avenue Charles de Gaulle – 84100 ORANGE en vertu d'une autorisation temporaire de stationnement accordée personnellement au CEDANT par la Mairie d'Orange, connu sous le nom commercial LA PIZZA PROVENCALE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON, sous le numéro 531088136
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 EUR)

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 3 février 2023

et au matériel pour DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR).
Propriété et jouissance au 1re Février 2023
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'office notarial de CADEROUSSE où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !